



SERVICE COMPTABILITÉ

N/REF : JJG/CB
DC N°06.009

DECISION

***Concernant la fixation de tarifs
de la Salle de Spectacles de ROYAN***

==o==o==o==o==

Le Maire de la Ville de ROYAN,

. Vu la délibération du Conseil Municipal du 24 Septembre 2001, intervenue pour l'application des articles L 2122.22 & L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux modalités de délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au profit du Maire, rendue exécutoire le 1^{er} Octobre 2001 compte-tenu de l'accomplissement des formalités légales,

. Vu l'arrêté ASG N°01.1339 en date du 02 Octobre 2001 rendu exécutoire le 02 Octobre 2001 compte-tenu de l'accomplissement des formalités légales,

DECIDE

- De fixer les tarifs de la Salle de Spectacles, comme suit :

SPECTACLE DU 12 JANVIER 2006

THEATRE « LA MOUETTE »

➤ Plein Tarif	15,00 €
➤ CCAS	12,00 €
➤ Associations	9,00 €
➤ Scolaires-Etudiants	3,00 €

SPECTACLE DU 20 JANVIER 2006

CONCERT « LENY ESCUDERO »

➤ Tarif unique	15,00 €
----------------	---------

SPECTACLE DU 27 JANVIER 2006

THEATRE « 16/9 e Siècle »

➤ Plein tarif	15,00 €
➤ CCAS	12,00 €
➤ Associations	9,00 €
➤ Scolaires-Etudiants	3,00 €

SPECTACLE DU 09 FEVRIER 2006

THEATRE « TROIS COURTES PIECES »

➤ Plein tarif	15,00 €
➤ CCAS	12,00 €
➤ Associations	9,00 €
➤ Scolaires-Etudiants	3,00 €

SPECTACLE DU 19 FEVRIER 2006

COMEDIE « CHER EDOUARD »

➤ Tarif Unique	15,00 €
----------------	---------

SPECTACLE DU 17 MARS 2006

HUMOUR MUSICAL « LES BONS BECS »

➤ Plein tarif	15,00 €
➤ CCAS	12,00 €
➤ Associations	9,00 €
➤ Scolaires-Etudiants	3,00 €

SPECTACLE DU 30 MARS 2006

THEATRE « L'OISEAU VERT »

➤ Plein tarif	15,00 €
➤ CCAS	12,00 €
➤ Associations	9,00 €
➤ Scolaires-Etudiants	3,00 €

- D'encaisser la recette correspondante à l'article 7062 – Fonction 313 du Budget Communal.

Pour le Maire,
Le Premier Adjoint,
H. LE GUEUT

Fait à ROYAN, le 11 Janvier 2006

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 13 janvier 2006
Certifié conforme
Mairie de Royan le
Par délégation du Maire,
Le Directeur Général Adjoint des Services,

H. THOMAS